



**PRÉFÈTE
DU LOIRET**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires**
Service Eau, Environnement et Forêt

Mél : ddt-seef-biodiversite@loiret.gouv.fr

**Demande d'autorisation de régulation du Grand Cormoran (Phalacrocorax Carbo Sinensis)
Saisons 2022–2023, 2023–2024 et 2024-2025**

DEMANDEUR Propriétaire Exploitant Ayant-droit

NOM - Prénom :

Adresse : Code Postal : Ville :

Courriel : Téléphone :

Demande l'autorisation de tirer le Grand Cormoran sur les étangs de pisciculture¹ désignés ci-dessous, pour les personnes suivantes :

NOM	Prénom	N° Permis de chasser	Adresse

Nom de l'Étang		Commune de situation	Référence cadastrale
1			
2			
3			
4			
5			
6			

¹ Les dérogations ne peuvent être attribuées que sur les piscicultures en étang considérées comme telles en vertu de l'article 5 de l'arrêté du 26 novembre 2010 fixant les conditions et limites dans lesquelles des dérogations aux interdictions de destruction peuvent être accordées par les préfets concernant les grands cormorans.

J'atteste sur l'honneur avoir mis en œuvre des techniques alternatives à la destruction (effarouchement, ... etc) sur les piscicultures sus-visées pour lutter contre la prédation des grands cormorans depuis années.

Le montant des pertes estimées dues à la prédation du grand cormoran est de sur années.

Pièces obligatoires à joindre :

- pour les nouvelles demandes : un plan de situation au 1: 25 000^{ème},
- les factures d'alevinage et les résultats des pêches pour chaque pisciculture justifiant le montant des pertes estimées,
- tout document permettant de justifier des alternatives mises en œuvre et des dégâts subis.

En l'absence de pièces justificatives, la dérogation ne pourra pas être délivrée.

Je soussigné m'engage à me soumettre à tous contrôles (vidange, alevinage, tirs) effectués par l'administration.

Je prends note que toute infraction à ces règles entraînera l'absence de renouvellement ou le retrait des autorisations individuelles de tir.

A, le

Signature